

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mars 2026
Compte-rendu de séance et extraits des délibérations prises

1. Ouverture de la séance et élection du secrétaire de séance

La séance a débuté à 18 heures 40 sous la présidence de Monsieur Philippe SOLAZ, Maire.

En préambule, il a tenu à rendre un hommage appuyé à la mémoire des deux membres du Conseil Municipal décédés au cours du mandat.

Après appel des conseillères et des conseillers, Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint et que l'assemblée pouvait délibérer.

Étaient présentes et présents : Philippe SOLAZ – Maryvonne HEGUY – Jean-Louis FOGGIATO – Joël FRITZ – Maurice LOUDET – Franck BAZERQUE – Nicole BOUBEE BURGAUD – Laurent VASSE – Eric GARDES – Corinne HAMIDCHA : soit 10 conseillères et conseillers présentes et présents.

Étaient absentes et absent : Gérard FORGUE (procuration à Philippe SOLAZ) – Séverine MOUTEL BERNADAS - Naïla MIEGEVILLE : soit 11 suffrages exprimables.

M. Eric GARDES a été désigné secrétaire de séance par les conseillères municipales et les conseillers municipaux.

2. Compte rendu de la séance du 11 décembre 2025

Le compte rendu de la séance a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

3. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises suivantes :

*** Préparation / Passation / Exécution / Règlement et Décision sur avenants aux marchés :**

Nature des travaux / prestation ou des fournitures	Fournisseur	Siège social	Montant HT
Centre de Loisirs Contrat de services pour abonnement pack locatif pour logiciel et serveur (Espace citoyen et logiciel de facturation) du 01/05/2026 au 31/12/2030. Redevance annuelle.	ARPEGE	SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (44)	2 017,00 €
École élémentaire Pièces pour réparation de la chaudière FIOUL	SARL LÖNN	GALAN (65)	494,00 €
Maison du Sport Remplacement de radiateurs	SARL BOTELLA	TOURNOUS-DEVANT (65)	360,00 €
Forêt communale Élagage pour sécurisation local	D'ARBRES EN ART Jérémy NOUSSE	MOMERES (65)	1 050,00 €
Logement communal. École. N° 1. Réparation chaudière	SARL LÖNN (MUR FOURTEAU)	GALAN (65)	890,00 €
Centre de loisirs Fournitures d'objets en résine à peindre pour installation sur domaine public	DECOLUM	TRONVILLE EN BAROIS (55)	280,00 €
Centre de loisirs Hébergement en pension complète pour séjour été du 6 au 10 juillet (24 personnes)	SAS COLIBRI Les chalets de le Gazonne	SAUVETERRE DE ROUEGUE (12)	3 730,91 €

*** Mouvements de crédits :**

- Virement de crédits d'investissement pour l'acquisition du terrain de la rue du marché

Désignation	Diminution de crédits de dépense	Augmentation de crédits de dépense
2111 Terrains - Achat (en RAR) du terrain de la rue du marché le 30 12 2025		130 000,00 €
2115 – Terrains bâtis (crédits prévus pour achat du terrain du cabinet médical)	30 000 €	
2132 – Constructions bâtiments privés (crédits prévus pour achat du bâti du cabinet médical)	100 000 €	

- Virement de crédits de fonctionnement pour augmentation de la subvention au centre de loisirs

Désignation	Diminution de crédits de dépense	Augmentation de crédits de dépense
65736211 – Subvention aux Budgets Annexes		9 250,00 €
615231 – Entretien et réparations sur voiries	9 250,00 €	

Madame Karine MEDOUS a intégré la séance à 19 h portant à 12, le nombre de suffrages exprimables.

4. Finances. Comptes Financiers Uniques 2025. Examen et vote.

Suite à la présentation de M. le Maire et en son absence au moment du vote, sous la Présidence de M. FOGGIATO, le Conseil Municipal a donné acte de la présentation faite des Comptes Financiers Uniques et a arrêté les résultats définitifs tels que définis ci-dessous :

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL BP 63000 - M57						
Résultats Reportés après affectation des résultats		1 099 520.27	642 334.18		642 334.18	1 099 520.27
Opérations de l'exercice	1 304 886.43	1 637 636.47	472 415.96	703 165.12	1 777 302.39	2 340 801.59
Résultats de l'exercice		332 750.04		230 749.16		563 499.20
Totaux	1 304 886.43	2 737 156.74	1 114 750.14	703 165.12	2 419 636.57	3 440 321.86
Résultats de Clôture		1 432 270.31	411 585.02			1 020 685.29
Restes à Réaliser			207 203.74	455 059.00	207 203.74	455 059.00
Totaux Cumulés		1 432 270.31	618 788.76	455 059.00	618 788.76	1 887 329.31
Résultats Définitifs		1 432 270.31	163 729.76			1 268 540.55

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ANNEXE SERVICE DES EAUX BA 63001 - M49						
Résultats Reportés après affectation des résultats		41 950.08		34 176.23	0.00	76 126.31
Opérations de l'exercice	152 950.68	143 902.48	17 452.21	24 480.00	170 402.89	168 382.48
Résultats de l'exercice	9 048.20			7 027.79	2 020.41	
Totaux	152 950.68	185 852.56	17 452.21	58 656.23	170 402.89	244 508.79
Résultats de Clôture		32 901.88		41 204.02		74 105.90
Restes à Réaliser					0.00	0.00
Totaux Cumulés		32 901.88	0.00	41 204.02	0.00	74 105.90
Résultats Définitifs		32 901.88		41 204.02		74 105.90

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ANNEXE CENTRE DE LOISIRS BA 63002 - M57						
Résultats Reportés après affectation des résultats		16 601.73		781.84	0.00	17 383.57
Opérations de l'exercice	332 562.62	339 009.52	187.98	144.45	332 750.60	339 153.97
Résultats de l'exercice		6 446.90	43.53			6 403.37
Totaux	332 562.62	355 611.25	187.98	926.29	332 750.60	356 537.54
Résultats de Clôture		23 048.63		738.31		23 786.94
Restes à Réaliser					0.00	0.00
Totaux Cumulés		23 048.63		738.31	0.00	23 786.94
Résultats Définitifs		23 048.63		738.31		23 786.94

5. Finances. Affectation des résultats 2025. Approbation.

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal les résultats définitifs du Compte Financier Unique arrêtés pour l'exercice 2025. Il a demandé aux membres présents de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement. L'Assemblée délibérante a fixé leur affectation de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report excédentaire de 2024 après affectation des résultats	1 099 520.27 €
Résultat excédentaire de 2025	332 750.04 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	0.00 €
= Résultat cumulé excédentaire avant affectation	1 432 270.31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Report déficitaire de 2024	-642 334.18 €
Résultat excédentaire de 2025	230 749.16 €
= solde d'exécution déficitaire	-411 585.02 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	247 855.26 €
= Résultat d'investissement cumulé déficitaire	-163 729.76 €

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

Excédent de fonctionnement disponible	1 432 270.31 €
Résorption obligatoire du déficit d'investissement	163 729.76 €
Dotation complémentaire en section d'investissement	
Supplément de fonctionnement disponible	1 268 540.55 €

BUDGET PRINCIPAL - M.57 - INSCRIPTIONS EXERCICE 2026

Ligne 001	Dépenses d'Investissement - Déficit antérieur reporté	411 585.02 €
Compte 1068	Recettes d'Investissement - Excédent de Fonct. Capitalisé	163 729.76 €
cptes 21-23	RAR 2025 - Dépenses d'Investissement	207 203.74 €
cpte 13	RAR 2025 - Recettes d'Investissement	455 059.00 €
Ligne 002	Recettes de Fonctionnement - Excédent antérieur reporté	1 268 540.55 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report excédentaire de 2024	41 950.08 €
Résultat déficitaire de 2025	-9 048.20 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	0.00 €
= Résultat cumulé excédentaire avant affectation	32 901.88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Report excédentaire de 2024	34 176.23 €
Résultat excédentaire de 2025	7 027.79 €
= Solde d'exécution excédentaire	41 204.02 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	0.00 €
= Résultat d'investissement cumulé excédentaire	41 204.02 €

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

Excédent de fonctionnement disponible	32 901.88 €
Résorption obligatoire du déficit d'investissement	0.00 €
Supplément de fonctionnement disponible	32 901.88 €

BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX - M.49 - INSCRIPTIONS EXERCICE 2026

Ligne 001	Recettes d'Investissement - Excédent antérieur reporté	41 204.02 €
cpte 21	RAR 2025 - Dépenses d'Investissement	0.00 €
	RAR 2025 - Recettes d'Investissement	0.00 €
Compte 1068	Recettes d'Investissement - Excédent de Fonct. Capitalisé	0.00 €
Ligne 002	Recettes de Fonctionnement - Excédent antérieur reporté	32 901.88 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report excédentaire de 2024	16 601.73 €
Résultat excédentaire de 2025	6 446.90 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	0.00 €
= Résultat cumulé excédentaire avant affectation	23 048.63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Report excédentaire de 2024	781.84 €
Résultat déficitaire de 2025	-43.53 €
= Solde d'exécution excédentaire	738.31 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	
= Résultat d'investissement cumulé excédentaire	738.31 €

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

Excédent de fonctionnement disponible	23 048.63 €
Résorption obligatoire du déficit d'investissement	0.00 €
Supplément de fonctionnement disponible	23 048.63 €

BUDGET ANNEXE CLSH - M.57 - INSCRIPTIONS EXERCICE 2026

Ligne 001	Recettes d'Investissement - Excédent antérieur reporté	738.31 €
	RAR 2025 - Dépenses d'Investissement	0.00 €
	RAR 2025 - Recettes d'Investissement	0.00 €
Compte 1068	Recettes d'Investissement - Excédent de Fonct. Capitalisé	0.00 €
Ligne 002	Recettes de Fonctionnement - Excédent antérieur reporté	23 048.63 €

6. Finances. Engagement de crédits d'investissement 2026 avant le vote du budget. Approbation et Autorisation à M. le Maire.

Monsieur le Maire a rappelé les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Monsieur le Maire propose de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement aux fins de terminer des travaux d'investissement au stade.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement sur le budget primitif 2026 dans la limite des crédits suivants : Budget Principal Commune : 10 000 € affectés comme suit : Chapitre 21 – 2131. Bâtiments publics.

7. Intercommunalité. Syndicat Départemental de l'Énergie. Modification des statuts. Approbation.

M. le Maire a rappelé que, par délibération du 30 septembre 2025 (N° 2025 -30), le conseil avait approuvé le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE 65). Il a indiqué qu'il convenait, à présent, d'approuver la modification statutaire afférente.

Le Conseil Municipal a approuvé la modification statutaire et adopté les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

8. Intercommunalité / Ressources Humaines. CCPL. Convention de mise à disposition du service comptable. Approbation.

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal le contenu de la délibération du 11 juin 2025 (N° 2025-23) qui avait approuvé la convention relative à la mise à disposition du service comptable pour 2025 et l'avait autorisé à la signer. Il a indiqué qu'il convient de renouveler annuellement cette convention suivant les modalités suivantes pour 2026 : mise à disposition 35 heures par semaine dont 5 h / semaine à charge de la CCPL, soit un total à la charge de la commune de 30 h / semaine, soit 39 000 €/annuel, hors éventuelles heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

9. Questions et informations diverses.

** Proposition d'achat à la commune d'un bâtiment communal (ancienne mairie). Avis du Conseil Municipal.*

Monsieur le Maire a expliqué que le propriétaire de la bâtisse jouxtant l'ancienne mairie l'avait interrogé sur l'éventuelle disposition de la commune à céder ce bien. Il a demandé son avis à l'assemblée.

Au cours des échanges, elle a soulevé les points suivants :

- S'agissant de l'utilisation actuelle du bâtiment et des charges inhérentes à son maintien dans le patrimoine privé communal :

* Il n'a qu'une utilisation très limitée servant parfois à du stockage,

* Il ne génère que peu de charges (un abonnement électrique sans quasiment aucune consommation et une taxe foncière très modique).

- S'agissant des caractéristiques du bâtiment :

* Il revêt un intérêt patrimonial indiscutable aussi bien au niveau de son architecture que de sa valeur symbolique (ancienne mairie),

* Il dispose d'une toiture refaite à neuf récemment,

* En tant que bâtiment à étage, en faire un ERP (Établissement Recevant du Public) nécessiterait de lourds investissements pour respecter les normes d'accès handicapés (monte charge et / ou ascenseur),

* Il ne dispose pas de système d'assainissement individuel, mais la parcelle jouxtant le bâtiment avait été acquise au cours d'un mandat précédent à l'effet de disposer de la place pour en installer un.

- S'agissant de l'environnement direct du bâtiment :

* Il ne dispose d'aucun emplacement disponible pour se garer à proximité, le privant d'une caractéristique indispensable que devrait avoir un lieu pour accueillir du public.

- S'agissant du contenu du projet de l'acquéreur :

* Aucune donnée n'est disponible quant à la volonté de l'acquéreur sur le projet qu'il entend réaliser.

Au regard de ces éléments, l'assemblée a sollicité M. le Maire pour qu'il s'enquière de la volonté de l'acheteur sur le devenir envisagé du bâtiment, étant précisé qu'elle s'est dite attachée à y voir s'y développer en son sein, un projet au service de l'intérêt général de la commune et, a éventuellement prendre l'attache des labarthais et des labarthaises pour recueillir leurs avis, sur cette cession.

** Courrier du collectif « Forêt Bien Commun ». Information.*

Monsieur le Maire a remis aux membres de l'assemblée la copie du dernier courrier du collectif « Nosautes, Gu, Nous » de Citoyennes et Citoyens d'Aquitaine / La forêt est notre bien commun.

** Chapelle du Bas Mour*

M. FOGGIATO a attiré l'attention de l'assemblée sur l'usage qui est fait par l'association en charge de la réhabilitation de la chapelle, des lieux : au moins une cérémonie religieuse et des concerts y ont eu lieu.

M. le Maire a rappelé que s'agissant d'un ERP de 5^{ème} catégorie de type V (Établissement de culte) ne disposant que d'un seul dégagement, l'effectif maximum du public accueilli était de 19 personnes. Par ailleurs, il a indiqué que la commune ne disposait d'aucun document pouvant permettre d'attester que l'édifice avait été désacralisé. En conséquence de quoi, rien ne pouvait être opposé à l'organisation de cérémonies religieuses.

** Remerciements à des membres de l'assemblée ne se représentant pas pour un nouveau mandat*

M. le Maire a tenu à saluer avec insistance l'engagement de longue date au service de la commune, des plus anciens élus municipaux, à savoir : Maurice LOUDET et Jean Louis FOGGIATO qui ont œuvré de façon constante et sans relâche pour améliorer le quotidien de ses habitants depuis plus de trente ans.

Il a remercié aussi les quatre autres membres de l'assemblée actuelle qui, bien que ne disposant pas d'un engagement aussi ancien que les précédents, avaient contribué, avec assiduité, à construire et à accompagner les projets municipaux. Ainsi, Nicole BOUBEE BURGAUD, Eric GARDES et Naïla MIEGEVILLE furent remerciés par le Maire, au nom de toute l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 20 heures 30.

La Barthe-de-Neste, le 13 mars 2026.

Le secrétaire de séance
Eric GARDES



Vu, le Maire
Philippe SOLAZ

